

Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, 25 avril 2017

Le Mardi 25 avril 2017, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mercredi 19 avril 2017.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIÈRE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, , Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL  
Mme Valérie MAUPAS  
M. Hermano SANCHES RUIVO  
M. Armand RENARD  
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Sylvie LEKIN  
M. Cédric GRUNENWALD  
Mme Carine PETIT  
M. Florentin LETISSIER  
M. Stéphane FERTIER

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GEE  
M. Patrick VIRY  
Mme Catherine CHEVALIER jusqu'à la délibération 14 2017 10  
Mme Olivia POLSKI jusqu'à la délibération 2017 DEVE 88  
M. Éric AZIÈRE jusqu'à la délibération V14 2017 06

**Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.**

**Mme PETIT**

Je propose aux élus de regagner leur place. Comme cela a été convenu avec les présidents des groupes politiques de ce conseil, je vous propose de commencer en observant une minute de silence à la mémoire de Xavier Jugelé, à qui un hommage national a été rendu aujourd'hui. Je ne vais pas répéter les mots prononcés ce matin par le Président de la République dans la cour de la Préfecture de police. Je vous invite à les lire et à les écouter, si vous n'avez pas encore pris le temps de le faire ; ils rappellent l'importance des missions exercées tous les jours par les forces de l'ordre républicaines, la reconnaissance que nous devons avoir à leur égard à chaque instant de nos vies de citoyens, d'habitants ou d'élus. Je vous recommande également d'écouter les mots du compagnon de Xavier Jugelé, qui s'est également exprimé ce matin. Ce sont en effet des mots très forts, rappelant que nous devons tous être conscients à tous les instants de ce qu'est la vie, l'amour et la liberté.

Je voulais également associer le commissariat central du 14<sup>e</sup> ; en effet, Xavier Jugelé y faisait un pot de départ il y a quelques semaines. Toutes les équipes du commissariat de l'avenue du Maine le connaissent ; je sais qu'elles sont très affectées. Au nom de notre conseil, de tous les habitants et de tous les acteurs du 14<sup>e</sup>, je souhaite leur exprimer toute notre reconnaissance, et leur envoyer de la force et de l'énergie pour les missions qu'elles assurent au quotidien.

Je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence.

*Une minute de silence est observée.*

**Mme PETIT**

Je vous remercie.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, je tiens à remercier la Direction Générale des Services et le Service des Élections de la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement, pour leur mobilisation et leur travail intense de ces derniers mois. En effet, une élection se prépare pendant plusieurs mois afin qu'elle puisse se dérouler dans de bonnes conditions. J'adresse également un immense remerciement aux présidents et présidentes des bureaux de votes, aux agents et aux assesseurs, qui ont beaucoup travaillé et ont été très endurants. C'est ainsi que fonctionnent notre démocratie et notre République, quand beaucoup se mobilisent pour permettre à chacun d'exercer son droit de citoyen.

Nous pouvons aussi nous féliciter que le 14<sup>e</sup> ait voté comme à son habitude un peu plus que la moyenne parisienne : plus de 84 % des inscrits sur les listes électorales du 14<sup>e</sup> arrondissement se sont déplacés pour s'exprimer et mettre le bulletin de leur choix dans l'urne.

J'espère que tout se passera bien le 7 mai prochain. Merci aux forces de police et aux sentinelles, qui se sont mobilisées aux côtés de la DPSP de la Ville de Paris pour que les bureaux de vote soient sécurisés.

J'excuse Marie-Claire CARRÈRE-GEE qui doit nous rejoindre en cours de séance. Je signale la procuration de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET donnée à M. FERTIER ; Valérie MAUPAS donne pouvoir à Cédric GRUNENWALD, Hermano SANCHES-RUIVO à moi-même, Célia BLAUDEL à Sylvie LEKIN, Armand RENARD à Florentin LETISSIER. J'excuse Catherine CHEVALIER qui va nous rejoindre en cours de séance. Elle assiste au conseil d'administration de François Villon.

#### **Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement**

**- Projet de délibération 14 2017 08**

**Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 13 mars 2017**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

Mme PETIT

Y a -t-il des remarques sur le PV de notre séance du 13 mars ? Je le soumetts à votre approbation.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 52**

**14 2017 08** Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 13 mars 2017

**Mme Carine PETIT rapporteure**

#### **DELIBERE**

Le compte rendu en date du lundi 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Votants : 25 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 14 2017 10**  
**Approbation du Compte Administratif 2016**

***Rapporteure : Mme Carine PETIT***

Mme PETIT

Le compte administratif 2016 représente le bilan financier et comptable des opérations d'exécution du budget de l'état spécial de la mairie. Je le rapporte mais je ne le voterai pas, puisque je suis celle qui ordonne ces dépenses.

Je vais vous donner rapidement quelques éléments sur les crédits ouverts, c'est-à-dire disponibles pour faire fonctionner notre arrondissement, ses équipements et notre vie locale.

Les crédits ouverts en fonctionnement s'élèvent à 8,9 M€ euros : les crédits ouverts en investissement à 700 000 euros. Les dépenses mandatées, c'est-à-dire réglées auprès des prestataires et des fournisseurs s'élèvent à 7,7 M€ dont 7,4 M€ en fonctionnement et 251 000 euros en investissement. Les crédits à reporter sur le budget supplémentaire de l'année 2017 s'élèvent à 1,2 M€, dont 700 000 euros en fonctionnement et 484 000 euros en investissement.

Le pourcentage de taux d'exécution des dépenses s'élève à 86,63 %, ce qui montre la bonne adéquation entre les prévisions et les besoins. En 2015, ce pourcentage était équivalent (86,51 %).

En fonctionnement, ce taux est plus élevé, s'élevant à plus de 90 % de dépenses mandatées. En investissement, il s'élève à 34 % seulement, mais si l'on intègre les engagements réalisés sur les projets qui concernaient la dotation d'investissement et relevaient de l'enveloppe budgétaire investissement des conseils de quartier, il s'élève à 76,5%. Cela montre qu'il n'était pas inutile de passer du temps à délibérer ensemble. Il nous revient maintenant, en lien avec les conseils de quartier, à faire en sorte que ces projets et ces dépenses s'inscrivent dans la réalité des six quartiers d'arrondissement.

Si l'on intègre des décalages dans les réceptions et envois de factures de certains prestataires, ce taux d'exécution s'approche de 97 % pour la dotation d'animation locale et de 93 % pour la dotation de fonctionnement.

Je tiens à remercier les conseils de quartier et les habitants pour leur investissement. En effet, rien n'est plus énervant qu'une enveloppe disponible qui dort depuis plusieurs années. Nous nous engageons à les suivre et à les exécuter le plus rapidement possible.

Je souhaite également remercier l'ensemble de mon exécutif qui suit parfaitement la bonne exécution de ces dépenses, dans un souci de sobriété et de simplicité budgétaire, recherchant

toujours la manière de mieux dépenser, et mettant en œuvre des orientations précises sur le non gaspillage et sur le développement durable dans le choix des fournitures et des prestataires. Cela concerne non seulement la mairie du 14<sup>e</sup> mais aussi l'ensemble des équipements : écoles, crèches, équipements sportifs, équipements culturels, parcs... tous les lieux et les espaces publics mis à disposition de tous.

Merci à mon équipe. Merci à la Direction Générale des Services qui est toujours prête à chercher les nouvelles solutions en tenant compte d'une dotation et d'un budget qui n'augmentent pas.

Les élus veulent-ils prendre la parole ?

*Mme PETIT se retire.*

**Mme GUY-DUBOIS**

Je vous invite à voter.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 53**

**14 2017 10** Approbation du Compte Administratif 2016

**Mme Carine PETIT rapporteure**

### **DÉLIBÈRE**

Article unique : est adopté à la majorité.

Votants : 24 dont 4 pouvoirs

Pour : 20 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 4 (Les Républicains) dont 1 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 1 (Carine PETIT)

---

*Mme PETIT reprend place.*

#### **- Projet de délibération 14 2017 12**

**Mise à disposition d'un terrain dans le square Aspirant Dunand (14<sup>e</sup>), pour y implanter et gérer un compostage alimentaire de quartier (le quartier Mouton-Duvernety) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Régie de Quartier du 14<sup>e</sup> »**

***Rapporteure : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

En l'absence d'Armand RENARD, je me passe la parole. Lors du dernier Conseil d'arrondissement, nous avons adopté une délibération qui concernait une convention d'occupation du domaine public avec l'association « Régie de quartier du 14<sup>e</sup> » (Flora Tristan) afin qu'elle aide les habitants au développement, à l'action et à la maintenance des composts de quartier. Cette délibération permet l'émergence de nouveaux points compost, et je m'en félicite. Nous avons adopté cette délibération pour les projets de Denfert-Rochereau et de l'avenue René Coty. Cette nouvelle délibération nous permet, pour le compost du square Aspirant Dunand, de régulariser la mise à disposition du petit terrain consacré à l'activité de compost, avec la gestion du compostage alimentaire et l'occupation du domaine public par l'association « Régie de quartier ». Je pense que cela ne posera pas de problème, puisqu'il n'y en a pas eu la dernière fois. Je félicite les initiateurs de ce projet compost, plein de sens et utile.

Avez-vous des questions ?

---

### **DÉLIBÉRATION N° 54**

**14 2017 12** Mise à disposition d'un terrain dans le square Aspirant Dunand (14<sup>e</sup>), pour y implanter et gérer un compostage alimentaire de quartier (le quartier Mouton-Duvernety) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Régie de Quartier du 14<sup>e</sup> »

**Mme Carine PETIT** rapporteure

### **DÉLIBÈRE**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 14 2017 09**

**Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 6 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.**

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

#### **M. ANTONELLI**

Ce mois-ci, six associations ont déposé une demande d'affiliation à la Maison des Associations du 14<sup>e</sup> et leurs représentants ont été reçus par Sylvie MARCHAND pour voir si leurs statuts correspondaient à la charte de la Maison des Associations :

- Amies-voix, une nouvelle chorale ;
- Le Temps du tango, association de musique et de danse ;
- Une nouvelle AMAP : les Lapereaux des Thermopyles ;
- Défense sans frontières-Avocats solidaires, association pour la défense des droits des plus démunis ;
- L'association WTEO, qui enseigne un art martial dont je vous laisse lire le nom. Cette association pratique des stages d'auto-défense au centre Marc Sangnier et au centre Vercingétorix ;
- Une association culturelle de danse urbaine : Bboy Bgirl Africa. Elle fonctionne en tant que réseau sur Paris et en Afrique.

Je vous remercie d'en délibérer.

**Mme PETIT**

Je passe au vote.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 55**

**14 2017 09** Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 6 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

**M. Didier ANTONELLI** rapporteur

### **DELIBÈRE**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 14 2017 11**

**Choix de la gestion par délégation de service public des centres Paris Anim' Vercingétorix et Paris Anim' Marc Sangnier dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement**

***Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI***

**Mme TONOLLI**

Les centres Paris Anim' Vercingétorix et Paris Anim' Marc Sangnier sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Cette DSP arrive à échéance le 31 août 2018. Cette délibération vise à renouveler la délégation de service public comme mode de gestion de ces centres d'animation.

**Mme PETIT**

Y a-t-il des questions ?

**M. LESAIN**

Bonsoir. Je voudrais vous interroger sur cette procédure, en précisant que nous allons voter favorablement.

Dresser un bilan financier du prestataire sortant me semble indispensable au moment où nous cherchons un nouveau délégataire. On ne peut pas imaginer attribuer une délégation à partir de l'année 2018, si elle n'est pas ensuite respectée financièrement. Or, cette délégation de service public pour les centres d'animation était basée en 2013 sur la perception de 1 360 000 euros par saison. Dans le compte administratif que nous venons d'adopter, on voit que cette somme est de 1 660 000 euros en 2016, ce qui représente 300 000 euros de plus. À notre sens, il ne sert à rien de s'engager dans une convention si elle n'est pas respectée, notamment financièrement.

Par ailleurs, il ne vous échappera pas que depuis un certain temps, nous appelons souvent l'attention de l'assemblée sur le très faible nombre de répondants sur les procédures de délégation de service public. C'était vrai, me semble-t-il, sur deux dossiers de la dernière séance, et encore précédemment. Le plus souvent une seule réponse nous parvient, à savoir la réponse du sortant. Ce fut le cas en 2013, quand la précédente délégation des centres d'animation avait été attribuée ; il n'y a eu qu'un seul candidat, le sortant.

Je voudrais vous proposer de permettre un vrai choix de la commission d'appel d'offres et de renforcer la communication autour de cette procédure, sans nous contenter de publications minima. En 2013, deux publications (bien cachées) avaient été réalisées dans deux journaux. Par ailleurs, je vous propose de rallonger le délai de dépôt des offres. J'attire votre attention sur le fait qu'en 2013, la procédure avait été lancée en plein été, et que le temps de réponse avait été extrêmement court.

Ces mesures nous semblent essentielles pour un choix totalement incontestable, ce qui n'a pas été le cas en 2013, où sur les quatre membres de la commission d'attribution, deux s'étaient abstenus.

**Mme TONOLLI**

Sur la question du budget, un certain nombre de choses ont pu évoluer en cinq ans, notamment en ce qui concerne les missions demandées aux centres d'animation. Plusieurs avenants ont été signés, par exemple dernièrement, pour l'Antenne jeunes Didot qui est désormais gérée par les centres d'animation et également sur la volonté de développer les pôles jeunesse dans les centres d'animation parisiens. Ces évolutions entraînent des évolutions de coût et de budget.

Je laisse Madame la Maire compléter sur la partie Marchés.

**Mme PETIT**

Je vais compléter : il y a une commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, il y a des règles, et des publications dans les journaux sur le renouvellement de procédures. Cela se fait en respectant strictement le code des Marchés publics ; je fais confiance aux services de la Ville et aux membres de la CAO pour faire les choses dans les règles. Un seul candidat s'est présenté la dernière fois ; c'est le cas dans de nombreux domaines, que ce soit pour les marchés de travaux ou d'autres types de procédures.

Nous aurons à examiner une nouvelle délibération pour valider le choix de la CAO.

**M. LESAIN**

Un élément de réponse à Mme TONOLLI : vous indiquez, parmi les principales raisons de l'augmentation versée au délégataire, le fait qu'il a récupéré la gestion de l'antenne Jeunes. Or, l'antenne Jeunes n'est pas concernée par le montant que je vous ai donné, puisqu'elle figure dans une autre rubrique du compte administratif. Ce n'est donc pas une réponse pertinente.

Les règles de marchés publics fixent un cadre minimal, mais rien n'empêche la Mairie de Paris, si elle constate qu'elle a très rarement plusieurs réponses sur ces marchés, de rallonger les périodes et d'augmenter la publicité. Cela permettrait une vraie mise en concurrence, qui aurait tendance à faire baisser les prix.

**Mme PETIT**

Passons au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 56**

**14 2017 11** Choix de la gestion par délégation de service public des centres Paris Anim' Vercingétorix et Paris Anim' Marc Sangnier dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement

**Mme Mélody TONOLLI, rapporteure**

#### **DÉLIBÈRE**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

#### **Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris**

##### **- Projet de délibération 2017 DLH 86**

**Création de 220 logements PLS pour étudiants 27 bd Jourdan (14<sup>e</sup>) - Octroi de la garantie d'emprunt de la Ville (12 210 000 euros) demandée par la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers**

***Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET***

**Mme AUFFRET**

Il s'agit de la création de 220 logements en PLS pour les étudiants, au 27 boulevard Jourdan, dans le cadre de la rénovation globale et d'un projet de développement de la Résidence des arts et métiers, qui va être requalifiée : 447 logements seront livrés, répartis entre l'ancienne maison (257) et la nouvelle maison (220). Il s'agit principalement de T1 (et de deux T4). La Ville de Paris est réservataire et pourra attribuer 44 logements.

La restructuration de la nouvelle maison commencera à l'été 2017 et durera environ un an. Les travaux amélioreront la trame du bâtiment et l'état de l'isolation.

Cette délibération porte sur deux emprunts :

- Une garantie de la Ville à l'emprunt PLS de 9 000 000 d'euros à souscrire par la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- La garantie de la Ville de Paris à l'emprunt bancaire, d'un montant de 3 210 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

### **DÉLIBÉRATION N° 57**

**2017 DLH 86** Création de 220 logements PLS pour étudiants 27 bd Jourdan (14<sup>e</sup>) - Octroi de la garantie d'emprunt de la Ville (12 210 000 euros) demandée par la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers

**Mme Marianne AUFFRET, rapporteure**

### **DÉLIBÈRE**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

### **- Projet de délibération 2017 DU 57**

**Cession d'une emprise communale 6-8 rue Bardinet (14<sup>e</sup>). Signature d'un protocole foncier entre la Ville et EFIDIS**

***Rapporteur : M. Amine BOUABBAS***

**M. BOUABBAS**

La Ville de Paris est propriétaire rue Bardinet d'une emprise de 684 m<sup>2</sup>, dans laquelle se trouve depuis les années 2000 la Maison de la Justice et du Droit, que tout le monde connaît. Dans le cadre du développement de la politique du logement social, la cession de cette emprise est proposée auprès d'EFIDIS, pour la construction de 24 logements sociaux et d'un local d'une surface de 200 m<sup>2</sup> destinée à la Maison de la Justice et du Droit. Le but est de conclure la vente avant la fin de l'année pour un montant de 1,9 millions d'euros, avec la validation de France Domaine. Les travaux dureront deux ans. De septembre 2017 à septembre 2019, la Maison de la Justice et du Droit sera relogée au 99 rue d'Alleray dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Une fois la Maison de la Justice et du Droit revenue rue Bardinet, la Ville de Paris acquittera un loyer auprès d'EFIDIS.

Par ailleurs, l'association « Elle's IMAGINE'nt » qui est hébergée rue Bardinet de manière gracieuse, sera également relogée à partir de septembre prochain.

Au vu du dossier qui vous est présenté, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

**M. FERTIER**

Nous voterons contre cette délibération dans la mesure où le projet de logements sociaux intervient dans un secteur qui n'est pas déficitaire en logements sociaux.

S'agissant du sort de la Maison de la Justice et du Droit, le 14<sup>e</sup> arrondissement va s'en trouver privé pendant la durée des travaux.

Ce qui m'interpelle, M. BOUABBAS, est l'utilisation du conditionnel : « *A l'issue des travaux, la Maison de la Justice et du Droit pourrait revenir à cette adresse* » ? Elle reviendra ?

Par ailleurs, cela pose à nouveau la question de l'affectation future du Tribunal d'Instance, tout proche : lorsque cela a été évoqué ici même par le passé, il était envisagé d'y loger la Maison de la Justice et du Droit. Avez-vous des éléments de réponse sur ce projet qui manifestement n'avance pas beaucoup ?

**M. BOUABBAS**

La Maison de la Justice et du Droit est en effet hébergée dans des locaux vétustes ; il n'était pas prévu à l'origine d'avoir une Maison de la Justice et du Droit à cet endroit. La rue d'Alleray n'est pas dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, mais est accessible par le 62 en 10 minutes.

Comme je l'ai dit, la Ville de Paris acquittera un loyer auprès d'EFIDIS pour les activités de la MJD. Un accord formel a été donné par le procureur de la République qui a validé ce programme et ce déménagement temporaire. La MJD sera donc hébergée dans des locaux de 108 m<sup>2</sup>, neufs et fonctionnels, et faits pour l'accueil du public.

Je parlais plutôt de l'association « Elle's IMAGINE'nt » à qui il faut trouver un local.

**Mme PETIT**

C'est le report du déménagement du Tribunal d'Instance sur le site des Batignolles qui n'a pas permis de caler un déménagement provisoire de la MJD et de faire l'opération tiroir sur le site de la mairie annexe, comme nous l'aurions voulu.

Je rappelle que la MJD ne s'adresse pas seulement aux habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement ; son rayonnement est plus large et concerne également les habitants du 15<sup>e</sup> arrondissement. Nous tenons à garder la MJD dans le 14<sup>e</sup> mais peut-être que le maire du 15<sup>e</sup> se battra pour la garder. C'est pour cela que nous avons prévu les conditions de loyers et de locaux pour qu'elle revienne ici, rue Bardinnet. Nous étudierons aussi la faisabilité d'un pôle MJD accès au droit dans les locaux libérés par le Tribunal d'Instance. Ce n'est pas que le sujet n'avance pas, M. FERTIER, mais vous nous posez la question très souvent ; or, nous n'avons pas toujours d'éléments nouveaux ni définitifs. Nous sommes cependant parfaitement en symbiose avec le calendrier de la Ville et des vingt arrondissements.

Je vous propose de passer au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 58**

**2017 DU 57** Cession d'une emprise communale 6-8 rue Bardinnet (14<sup>e</sup>). Signature d'un protocole foncier entre la Ville et EFIDIS

**M. Amine BOUABBAS, rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 4 pouvoirs

Contre : 4 (Les Républicains) dont 1 pouvoir

---

**- Projet de délibération 2017 DJS 173**

**Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes**

***Rapporteur : M. Amine BOUABBAS***

**M. BOUABBAS**

Nous avons fait ici le mois dernier un CICA sur le handicap. Pour que les personnes en situation de handicap puissent pratiquer le sport dans de bonnes conditions, il faut des équipements adaptés. L'objet de cette délibération est de demander au Centre National pour le Développement du Sport au titre de la mise en accessibilité une subvention pour des équipements destinés à des piscines du 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>, et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour 48 piscines (pour un total de 34 000 euros).

Les piscines du 14<sup>e</sup>, Didot, Aspirant Dunant et le bassin-école Élisabeth sont concernées.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 59**

**2017 DJS 173** Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes

**M. Amine BOUABBAS, rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DJS 169**

**Subvention (5 500 euros) à 2 associations de jeunesse et signature d'une convention avec l'une d'elles (14<sup>e</sup>)**

***Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI***

**Mme TONOLLI**

Cette subvention concerne deux associations de jeunesse et la signature d'une convention : une subvention de 3 000 euros pour APASO, que nous connaissons tous, et une subvention d'un montant de 2 500 euros à l'association Compagnie Bouche à Bouche pour ses actions « Culture selfie(s) »

cabaret(s) » et « Débattons dans les rues », qui s'adressent aux jeunes, visant à créer des liens entre générations par le biais du débat.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 60**

**2017 DJS 169** Subvention (5 500 euros) à 2 associations de jeunesse et signature d'une convention avec l'une d'elles (14<sup>e</sup>)

**Mme Mélody TONOLLI, rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DJS 179**

**Subvention (2 000 euros) à l'association Move On Jeunesse en Mouvement des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements**

***Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI***

**Mme TONOLLI**

Move On Jeunesse est une association qui œuvre depuis quelques années dans le 13<sup>e</sup> et qui souhaite développer ses actions dans le 14<sup>e</sup> (ce qui est une très bonne nouvelle), notamment sur un projet «emploi - encadrement socioprofessionnel», qui vise à installer une trentaine d'ateliers de mise en situation, des « masterclasses ». Elle travaille avec l'association Florimont, qui est en train de créer un partenariat avec le centre d'animation Sangnier, ce dernier ayant souhaité s'orienter de façon plus appuyée sur l'orientation professionnelle.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ? Je passe au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 61**

**2017 DJS 179** Subvention (2 000 euros) à l'association Move On Jeunesse en Mouvement des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements

**Mme Mélody TONOLLI, rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DDCT 42**

**Subventions (284 542 euros) à 44 associations porteuses de 64 postes d'adultes-relais**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Il s'agit d'une subvention concernant le dispositif adultes-relais, mis en place en 2000, et qui est cofinancé. Ces postes sont extrêmement importants pour les associations et ce cofinancement de la Ville de Paris est toujours très attendu.

En ce qui concerne le 14<sup>e</sup>, il s'agit du cofinancement de deux postes d'adultes-relais, pour la Compagnie Bouche à Bouche et le Centre Socioculturel Maurice Noguès, pour un montant de 4 700 euros chacun.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 62**

**2017 DDCT 42** Subventions (284 542 euros) à 44 associations porteuses de 64 postes d'adultes-relais

**Mme Mélody TONOLLI, rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DDCT 34**

**Subventions (224 359 euros) à vingt-et-une associations et deux bailleurs sociaux**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Il s'agit de subventions d'investissement dont l'une concerne l'association Yachad située dans le 14<sup>e</sup>. Jusqu'à présent l'association n'avait pas de local associatif. Elle a enfin pu s'installer dans un local proche de la place de la Fontaine, géré par le bailleur ICF, et qui nécessite des aménagements.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 63**

**2017 DDCT 34** Subventions (224 359 euros) à vingt-et-une associations et deux bailleurs sociaux

**Mme Mélody TONOLLI, rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DAC 215**  
**Subvention (24 000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (14<sup>e</sup>)**

***Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI***

**Mme TONOLLI**

L'association Jeune Création existe depuis de nombreuses années ; elle œuvre à la promotion de la création contemporaine et a la particularité d'être gérée par des artistes. Nous avons la chance d'accueillir depuis 2016 une galerie Jeune Création sur le site des Grands Voisins. Je vous invite à aller voir leur programmation d'exposition qui change tous les deux mois. Il s'agit d'une subvention de 24 000 euros pour soutenir les activités de cette association.

**Mme DAUCHEZ**

Je vais reprendre les propos que nous avons tenus lors de la précédente délibération : nous considérons toujours que les liens sont assez ténus avec le 14<sup>e</sup> arrondissement. Comme la dernière fois, nous nous abstenons sur cette demande de subvention.

**Mme PETIT**

Nous passons au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 64**

**2017 DAC 215 Subvention (24 000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (14<sup>e</sup>)**

**Mme Mélody TONOLLI, rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 4 (Les Républicains) dont 1 pouvoir

---

**- Projet de délibération 2017 DAC 333**  
**Subvention (4 000 euros) à l'association Flip Flap (14<sup>e</sup>)**

***Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI***

**Mme TONOLLI**

Il s'agit d'une subvention de 4 000 euros pour soutenir l'association Flip Flap, qui propose des activités autour du cirque, et qui a encore de nouveaux projets pour 2017 : développement de partenariats avec des crèches, troupe de basket en monocycle.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 65**

**2017 DAC 333 Subvention (4 000 euros) à l'association Flip Flap (14<sup>e</sup>)**

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DAC 376**

**Subventions (18 000 euros) et une convention avec cinq associations organisant des manifestations littéraires à Paris**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

En ce qui nous concerne, il s'agit de l'association « Lire autrement », qui n'agit pas uniquement dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Elle a participé à la Journée de la Femme, au Printemps des Poètes, à des interventions dans des bibliothèques, ou encore à l'Entrepôt. Je vous propose de bien vouloir les soutenir à hauteur de 5 000 euros.

**Mme PETIT**

Avez-vous des interventions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 66**

**2017 DAC 376 Subventions (18 000 euros) et une convention avec cinq associations organisant des manifestations littéraires à Paris**

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DAC 606**

**Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Kiki de Montparnasse sur l'EHPAD Alice Prin 5-17 rue Maria Helena Vieira Da Silva (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteure : Mme Danièle POURTAUD*

**Mme POURTAUD**

Vous connaissez tous Kiki de Montparnasse, figure légendaire des Années folles. D'origine très modeste, elle devient modèle des peintres Soutine, Amadeo Modigliani et Tsugouharu Foujita, dont le *Nu couché à la toile de Jouy* sera l'événement du Salon d'automne de 1922.

Kiki de Montparnasse n'est pas seulement une égérie, elle lance la mode et impose un look maintes fois copié (coiffure courte au carré, yeux soulignés de khôl et lèvres rouge carmin). On se souvient également des sublimes photos que fait d'elle Man Ray, dont elle devient la compagne.

Nous lui avons déjà rendu hommage dans le 14<sup>e</sup> en donnant son nom à l'EHPAD Alice Prin situé 5-17 rue Maria Helena Vieira Da Silva.

Il est proposé de faire apposer une plaque commémorative sur la façade de l'EHPAD Alice Prin, afin de lui rendre hommage. Cela permettra, en outre, de faire le lien entre Alice Prin et Kiki de Montparnasse. Le texte de la plaque est le suivant :

ALICE PRIN  
1901 - 1953  
DITE KIKI DE MONTPARNASSE  
CHANTEUSE, CABARETIÈRE, ACTRICE, PEINTRE  
ÉGÉRIE DE NOMBREUX ARTISTES  
REINE DE LA NUIT PARISIENNE

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

**M. LESAIN**

Je suis ravi de rendre hommage à Kiki de Montparnasse. Cependant, je me pose une question de jurisprudence : cet équipement porte son nom et c'est à ce titre que l'on va apposer une plaque à cet endroit. Il n'y a pourtant pas de rattachement à une adresse où elle aurait travaillé ou habité. Si l'on ouvre cette porte, on pourrait tout aussi bien apposer des plaques sur tous les équipements qui portent des noms. Est-ce opportun ? Ou ne faudrait-il pas le prévoir dès la conception des équipements ?

**Mme POURTAUD**

Je trouve que la question est intéressante et mérite que l'on y réfléchisse : j'attends avec impatience toutes les suggestions.

En l'occurrence il y a là un réel intérêt ; en effet, peu de gens savent que Kiki de Montparnasse s'appelait Alice Prin. Le fait d'indiquer la biographie des gens auxquels on souhaite rendre hommage a du sens. Ce n'est pas forcément sur une plaque extérieure, ni toujours avec un texte aussi long : on pourrait imaginer qu'il y ait une plaque à l'intérieur des établissements.

**Mme PETIT**

Comme vous allez travailler, Danièle, au schéma touristique du 14<sup>e</sup> arrondissement et du quartier Montparnasse, il y a peut-être quelque chose à trouver de ce côté-là.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 67**

**2017 DAC 606** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Kiki de Montparnasse sur l'EHPAD Alice Prin 5-17 rue Maria Helena Vieira Da Silva (14<sup>e</sup>)

**Mme Danièle POURTAUD rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs  
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DDCT 16**  
**Subventions (202 000 euros) à 21 associations, conventions et avenants à conventions au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris**

***Rapporteuse : Mme Danièle POURTAUD***

**Mme POURTAUD**

La ville de Paris s'investit énormément dans les actions de prévention des violences faites aux femmes et dans la protection et le soutien à celles qui en sont victimes. Je crois que mon collègue Nicolas LIEBAULT y reviendra tout à l'heure.

À ce titre, la Ville soutient un grand nombre d'associations qui mènent des actions de prévention et d'éducation sur le terrain ; cette délibération propose d'attribuer 202 000 euros à 21 associations. En ce qui concerne le 14<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit du centre Maurice Noguès, qui organise de nombreuses activités autour du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, mais également toute l'année. Ces actions s'adressent à tous les publics, en particulier aux jeunes, et aux enfants du quartier.

J'en profite pour saluer l'engagement de l'équipe qui mène ce travail tout au long de l'année ; ces thèmes sont aussi au cœur du programme du « Mois de l'égalité » (en mars) et de la Journée internationale du droit des femmes du 8 mars.

La subvention proposée pour l'association Léo Lagrange qui porte le centre Maurice Noguès est de 3 500 euros.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 68**

**2017 DDCT 16 Subventions (202 000 euros) à 21 associations, conventions et avenants à conventions au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris**

**Mme Danièle POURTAUD rapporteure**

**DELIBERE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs  
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DASES 194-G**  
**8 Subventions (1 025 084 euros) relatives au financement de 6 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales, pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violence**

***Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT***

**Mme PETIT**

Nous ne votons pas, car il s'agit d'une délibération qui relève du département.

## **M. LIEBAULT**

La présente délibération propose d'accorder le soutien de la collectivité parisienne, aux côtés de l'État, à six centres d'hébergement et deux résidences sociales pour les femmes isolées et en situation de précarité, femmes victimes de violence, familles monoparentales et jeunes précaires.

Ce soutien dépasse les compétences propres de Paris puisque l'hébergement relève de l'État, mais Paris a la volonté de soutenir de telles structures, en cohérence avec le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion.

Le 14<sup>e</sup> arrondissement est concerné par cette délibération à travers un centre d'hébergement pour femmes isolées en situation de précarité : le Hameau, géré par l'association Aurore, et qui regroupe 25 places réparties en 6 appartements pour des femmes dont l'insertion est assez avancée, et qui travaillent.

Dans le cadre d'un accueil inconditionnel, via les SIAO parisiens et le 115, les femmes bénéficient d'un accompagnement individuel et d'activités de socialisation et d'insertion.

Une subvention de 76 000€, est prévue en faveur de l'association Aurore.

Vous avez pu constater que certaines pièces émises par la DASES mentionnaient par erreur les adresses de centres s'occupant des femmes victimes de violence. Or, ces adresses ne devaient pas être rendues publiques, afin d'empêcher les conjoints des femmes victimes de violences de retrouver leurs victimes. Faute de pouvoir corriger les documents à temps, il a été décidé de retirer les éléments concernant cette délibération sur le site intranet de la mairie. Pour les mêmes raisons, je ne donnerai pas aujourd'hui l'adresse du centre et je compte sur votre compréhension.

## **Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ? La délibération suivante ne sera pas votée non plus.

### **- Projet de délibération 2017 DASES 93-G**

**Subventions (390 500 euros) et avenants avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle**

***Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD***

## **M. GRUNENWALD**

Je rappelle que cette subvention est récurrente ; elle permet d'insister sur le rôle des associations de prévention ; cinq clubs de prévention du 14<sup>e</sup> arrondissement figurent dans la délibération, notamment la Fondation Jeunesse Feu Vert, présente sur le quartier de la Porte de Vanves et sur le quartier Pernety, et dont le rôle est important, en particulier sur les jardins de la ZAC Didot. Je voudrais en profiter pour saluer le travail effectué par leurs équipes, au niveau parisien, et dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

## **Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

### **- Projet de délibération 2017 DPSP 1**

**Subventions (226 630 euros) et conventions à 76 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017**

***Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD***

## **M. GRUNENWALD**

Ce sont là aussi des subventions récurrentes, qui concernent deux associations du 14<sup>e</sup>, le CEPIGE et le Fil de Soi. Cela me permet de faire le lien avec ce que je vous disais précédemment, à savoir l'importance du tissu associatif dans les quartiers de Vanves et de Pernety, de mettre en avant le dispositif Ville Vie Vacances, pour le jeune public qui ne peut pas partir en vacances, et le renforcement des périodes hors vacances scolaires. Il est important, alors que l'école n'est pas encore terminée, d'éviter que ces jeunes ne se retrouvent dans la rue et ne se trouvent confrontés à des difficultés.

C'est un rôle coordonné et je salue le travail fait dans le quartier Pernety par les associations du 14<sup>e</sup>, notamment par le CEPIGE.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 69**

**2017 DPSP 1** Subventions (226 630 euros) et conventions à 76 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017

**M. Cédric GRUNENWALD** rapporteur

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 2017 DFPE 165**

**Subventions (123 000 euros) et conventions avec deux associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes (14<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>)**

***Rapporteur : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS***

**Mme GUY-DUBOIS**

Il s'agit d'un projet de délibération pour accorder une subvention afin de renforcer le lien parent-enfant par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles. Nous en avons déjà parlé l'an dernier. Il s'agit cette année d'accorder une subvention de 123 000 euros et des conventions avec deux associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes, l'une située dans le 14<sup>e</sup>, l'autre dans le 18<sup>e</sup>.

En ce qui concerne notre arrondissement, nous vous demandons de délibérer sur une subvention de 51 000 euros pour permettre à l'Association Florimont de poursuivre la gestion de la ludothèque Ludido.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 70**

**2017 DFPE 165** Subventions (123 000 euros) et conventions avec deux associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes (14<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>)

**Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, rapporteure**

## **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

### **- Projet de délibération 2017 DEVE 86**

**Communication sur le lancement d'un appel à projets "éducation et enseignement de la biodiversité" - subventions**

***Rapporteur : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Je passe à une communication sur un appel à projet sur la biodiversité. La Ville s'engage à valoriser, à préserver et à développer la biodiversité sur notre territoire parisien ; pour ce faire, elle a décidé de lancer un appel à projet auprès des associations et des porteurs de projets présents sur notre territoire, qui font un lien avec l'éducation des jeunes, pour mettre en valeur cet aspect de notre ville.

Comme pour tout appel à projet qui concerne ces grandes actions, nous en faisons une communication auprès de chaque Conseil d'arrondissement et à travers nos comptes de réseaux sociaux, afin d'informer les acteurs parisiens le plus largement possible pour qu'ils puissent postuler et participer à la réalisation de ces actions. Cela pourra concerner des subventions de fonctionnement et des subventions d'investissement.

Les élus souhaitent-ils prendre la parole ?

### **- Projet de délibération 2017 DEVE 88**

**Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Oasis de Koufra" pour la mise à disposition d'un jardin partagé dans le square Serment de Koufra situé 30, avenue Ernest Reyer (14<sup>e</sup>)**

***Rapporteur : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

C'est une délibération classique pour le 14<sup>e</sup> ; en effet, ce n'est pas le premier jardin partagé qui va voir le jour dans un square de l'arrondissement. Je suis très contente que l'on puisse délibérer sur cette signature de convention avec l'association « Oasis de Koufra » pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain de 375 m<sup>2</sup> dans le square Serment de Koufra situé porte d'Orléans, qui va pouvoir développer un jardin partagé.

De nombreux habitants se sont mobilisés pour créer cette association, pour imaginer et dessiner l'aménagement du futur jardin partagé. Cette délibération traduit cette action, qui s'inscrit dans le cadre de la charte Main verte.

Ils travailleront en lien avec les jardiniers et avec les habitants du quartier. Nous avons beaucoup échangé sur la nouvelle attractivité qui pourra être donnée à ce grand square, afin que les familles et les voisins puissent se le réapproprier.

Avez-vous des questions ?

**M. LESAIN**

Je comprends de votre présentation que cette association s'est formée pour ce projet. Serait-il possible de nous transmettre, comme c'est l'usage, des indications sur l'association ? En effet, aucune pièce n'était rattachée à la délibération. Nous allons bien évidemment prêter foi au fait que ces personnes de bonne volonté vont réussir leur projet, mais nous vous remercions de nous fournir les fiches de présentation.

**Mme PETIT**

Nous passons au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 71**

**2017 DEVE 88** Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Oasis de Koufra" pour la mise à disposition d'un jardin partagé dans le square Serment de Koufra situé 30, avenue Ernest Reyer (14<sup>e</sup>)

**Mme Carine PETIT rapporteure**

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 2017 DAE 81**

**Subventions (146 000 euros) et conventions pour le soutien à l'amorçage et à la consolidation de trois ressourceries**

***Rapporteur : M. Florentin LETISSIER***

**M. LETISSIER**

En 2015, la Ville de Paris s'est engagée dans une politique ambitieuse de développement de l'économie circulaire sur son territoire. En organisant les États généraux du Grand Paris de l'Économie Circulaire, elle a envoyé un message fort, et confirmé son souhait de travailler avec tous les acteurs du territoire pour mettre en place les solutions qui concrétisent cette économie d'avenir.

L'économie circulaire est en effet une économie où les déchets sont considérés comme une ressource, comme une matière première : on peut les nettoyer, les réparer, pour les réutiliser. Les recycleries permettent de collecter les objets dont certains souhaitent se débarrasser, et d'éviter qu'ils ne deviennent des déchets : en les nettoyant, en les réparant et en les remettant en vente à prix solidaires afin de pouvoir leur offrir une seconde vie. Ce sont donc des structures emblématiques du réemploi et de l'économie circulaire, qui répondent aux enjeux environnementaux actuels, mais aussi à des besoins très concrets d'équipement des Parisiens à moindre coût. Ce sont également d'excellents vecteurs de sensibilisation à un mode de vie plus responsable à travers les ateliers, animations et événements qu'elles organisent régulièrement. Enfin, les recycleries participent au développement économique des territoires où elles sont implantées, en montant des partenariats avec les acteurs locaux et en créant des emplois, notamment à destination des personnes en difficulté.

Il est proposé de verser des subventions à trois recycleries, dont l'une est située dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, la Ressourcerie Créative. Cette association a commencé fin 2015 son activité dans un local situé à l'entrée du site des Grands Voisins. Dès sa première année d'exercice elle a collecté plus de 140 tonnes d'objets et a créé six postes, allant au-delà de ses prévisions. L'association souhaite désormais se développer davantage, en mettant en place de nouvelles activités qui permettront d'augmenter les débouchés pour les produits réemployés et de toucher de nouveaux donateurs

(entreprises et particuliers), lui permettant ainsi de stabiliser son modèle économique et d'augmenter la part d'objets détournés de la poubelle. Afin de mettre en place ces nouvelles activités, la Ressourcerie Créative souhaite embaucher un salarié de plus et acquérir une fourgonnette électrique.

Considérant l'intérêt de cette ressourcerie et son empreinte dans notre arrondissement, je vous propose de voter cette délibération qui permet d'attribuer une subvention de fonctionnement de 35 000 euros, au titre de l'aide au changement d'échelle, ainsi qu'une subvention d'investissement de 9 000 euros pour contribuer à l'achat de la fourgonnette.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 72**

**2017 DAE 81** Subventions (146 000 euros) et conventions pour le soutien à l'amorçage et à la consolidation de trois ressourceries

**M. Florentin LETISSIER rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DASCO 76**  
**Lycées municipaux - Subventions d'équipement (386 633 euros)**

***Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND***

**Mme BERTRAND**

Ces subventions d'investissement concernent les douze lycées municipaux dont le transfert à la Région est prévu en 2020.

En ce qui concerne le 14<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit du lycée Lucas de Nehou, pour une subvention de 82 500 euros destinée à l'achat de matériel pour la restructuration de son CDI.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 73**

**2017 DASCO 76** Lycées municipaux - Subventions d'équipement (386 633 euros)

**Mme Agnès BERTRAND rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

**- Projet de délibération 2017 DASCO 6-G**  
**Divers collèges publics parisiens - Subventions (188 090 euros)**

***Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND***

**Mme BERTRAND**

Si les gros travaux dans les collèges sont conduits par la Direction du patrimoine et de l'architecture et la Direction des affaires scolaires, le Département de Paris a par ailleurs mis en place depuis 2003 un dispositif d'attribution de subventions à ces établissements, leur permettant de faire face à des travaux urgents. Cette subvention, pour un total de 188 090 euros concerne 35 collèges, dont le collège Giacometti (volets de désenfumage) et le collège Jean Moulin dans le 14<sup>e</sup> (mise en conformité de l'ascenseur). La subvention pour ces deux collèges s'élève à 7 894 euros.

**Mme PETIT**

Il n'y a pas de vote sur cette délibération, ni sur la suivante. Avez-vous des questions ?

**- Projet de délibération 2017 DASCO 39-G**  
**Collèges publics en cité scolaire- Fixation des tarifs de restauration et modalités de compensation financière**

***Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND***

**Mme BERTRAND**

Depuis 2014, le département de Paris a fixé une même tarification pour la restauration dans les écoles maternelles et dans les collèges. Dans les collèges dépendant d'une Cité scolaire, les tarifs appliqués sont différents. Il est donc proposé dans cette délibération que les 29 collèges concernés puissent bénéficier de la même tarification que les autres collèges : de 13 centimes en tranche 1 à 7 euros en tranche 10.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

**- Projet de délibération 2017 DASCO 42-G**  
**Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2017/2027 proposé par la Région Ile-de-France**

***Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND***

**Mme BERTRAND**

Un programme prévisionnel d'investissement des lycées a été voté en 2012 par l'ancienne majorité de la Région, pour la période 2012-2022. La Région décide aujourd'hui, pour des raisons que nous avons du mal à comprendre, de modifier ce programme, sur une période 2017-2027.

Le plan n'a pas été présenté aux élus de l'opposition régionale avant que Mme PECRESSE ne le présente à la presse. Ils ne l'ont eu que 8 jours plus tard. Ceci explique pourquoi les parents d'élèves n'ont pas pris part au vote au sein du conseil académique de l'éducation nationale.

Par ailleurs, l'un des arguments donnés en faveur de ce nouveau programme est que rien n'a été fait depuis le début, ce qui est faux ; en effet, une dizaine d'opérations a débuté depuis 2013.

Troisième point : la Région ne s'interdit pas de recourir aux programmes de partenariats public-privé, dont on sait qu'ils n'ont pas fait leurs preuves aujourd'hui, ni en terme d'efficacité et de coût, ni en terme de durée.

Ce nouveau plan présenté sans avoir attendu le bilan prévu trois ans plus tard, est peu détaillé. En ce qui concerne le 14<sup>e</sup> arrondissement, une opération est prévue sur François Villon. Sachez qu'avec Mme la Maire, nous serons vigilantes pour que les moyens engagés par la Région soient très nets sur cette cité scolaire, qui a besoin d'un projet stratégique et politique important.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

**M. LESAIN**

Je souhaite faire deux remarques : Mme BERTRAND vient d'exprimer la difficulté d'être désormais dans l'opposition, face à une Région qui ne vous sollicite peut-être pas assez, tout comme vous ne sollicitez pas assez votre opposition. Par ailleurs, Mme BERTRAND, vous avez oublié de vous féliciter que le lycée Villon soit pleinement concerné ; il s'agit bien d'un progrès.

**Mme PETIT**

Seul l'avenir nous le dira. Je me souviens m'être disputée gentiment avec le précédent exécutif de la Région qui était venu annoncer le déblocage des financements, seulement quelques mois avant les élections. Je dis les choses de manière assez franche : j'avais indiqué que ce n'était pas vraiment des manières de faire.

C'était lié à deux chantiers importants, Louis Armand et François Villon. J'espère que les travaux et les moyens suivront bien le moment voulu. Avec Agnès BERTRAND, nous travaillons beaucoup avec le rectorat pour que les lycées du 14<sup>e</sup> arrondissement soient mieux valorisés et reconnus, et que nous puissions avoir dans notre arrondissement de bons lycées généraux et professionnels (comment dessiner le paysage des lycées dans notre arrondissement). J'espère que ce travail sera mené en bonne intelligence entre l'Éducation Nationale, la Région, le Département et la mairie d'arrondissement.

Il n'y a pas de vote. Soyons tous vigilants sur la suite donnée.

**- Projet de délibération 2017 DASCO 71**

**Subventions (994 937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP**

***Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND***

**Mme BERTRAND**

Les TAP comportent trois types de mécanismes d'animation :

- Par les animateurs de la Ville ;
- Par des associations qui ont répondu à un marché parisien ;
- Par un appel à projet plus local, ce qui est le cas pour cette délibération.

Cela concerne 16 associations dont certaines sont nouvelles et sont orientées vers l'apprentissage des langues (anglais, allemand, espagnol).

La différence de cet appel à projet par rapport à celui de l'an dernier est qu'il a été demandé à l'ensemble des associations de travailler avec les directeurs d'école et les responsables équipes ville pour monter ensemble le projet avant de répondre à l'appel à projet ; un travail collectif en amont a donc été mené. La deuxième nouveauté est que ces ateliers se feront sur l'ensemble de l'année, et non pas sur le trimestre comme c'est le cas aujourd'hui.

Je remercie une nouvelle fois l'ensemble des associations du 14<sup>e</sup> arrondissement qui interviennent dans les écoles et qui ont montré leur professionnalisme et la reconnaissance envers les enfants.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

**M. LESAIN**

Ma question est traditionnelle : merci de nous transmettre la liste des associations concernées dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, car elle ne figure pas dans la délibération.

**Mme BERTRAND**

Elle figure en annexe 2.

**M. LESAIN**

Aujourd'hui, nous ne savons pas laquelle intervient dans le 14<sup>e</sup>.

**M. CHERKI**

Je voudrais me féliciter de ces évolutions et remercier Mme BERTRAND d'y avoir œuvré. Les rythmes éducatifs ont été très critiqués quand ils ont été mis en place. Je me souviens des critiques que Bertrand DELANOË a dû affronter ; il avait tenu bon.

J'ai lu que certains candidats à l'élection présidentielle avaient annoncé leur intention de les abroger. Or, je pense que cela a été une réforme utile. Les améliorations apportées aujourd'hui par la Ville de Paris sont substantielles ; je me réjouis que les REV et les directeurs d'école travaillent désormais ensemble à la conception des projets ; en effet, la vocation de la réforme des rythmes éducatifs est de permettre d'enrichir la définition d'un projet d'école dans sa globalité pédagogique. Il faut que les rythmes éducatifs fassent partie intégrante du projet d'école, ce qui nécessite que les REV et les directeurs d'école travaillent ensemble et qu'il y ait une discussion stratégique au sein du conseil pédagogique ; il est nécessaire d'éviter toute déconnexion entre ce qui peut se faire dans le domaine du périscolaire et le travail pédagogique du corps enseignant. Pour ce faire, une certaine continuité est indispensable ; le fait de passer à une annualisation permet de faire coïncider la définition d'un projet d'école avec les rythmes éducatifs déterminés sur une année.

Il s'agit d'une réforme d'ampleur et il est normal qu'elle mette quelques années à trouver son rythme de croisière ; je pense qu'il faut défendre cet acquis, je tenais à le souligner. En effet, beaucoup de choses négatives et exagérées ont été dites à propos de cette belle réforme.

**Mme PETIT**

Je vous propose de passer au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 74**

**2017 DASCO 71** Subventions (994 937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP

**Mme Agnès BERTRAND rapporteure**

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs  
Pour : 27 dont 5 pouvoirs

---

## Questions Orales à la Maire d'Arrondissement

**Q14 2017 06** Question posée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, Bertrand LESAIN, conseiller d'arrondissement et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés relative au bilan des vœux votés en conseil d'arrondissement

**M. LESAIN**

Trois des six années de mandature se sont écoulées, ce qui est un moment de bilan utile afin d'orienter les trois années à venir.

Depuis mars 2014, notre Conseil d'arrondissement étudie des délibérations mais aussi des vœux. Certains sont adoptés (généralement ceux issus de la majorité, avec des exceptions) et d'autres ne le sont pas (généralement ceux issus de l'opposition, avec des exceptions là encore), et d'autres sont également étudiés à la demande des conseils de quartier. Mais ces vœux, qui n'ont pas de valeur juridique, ne valent que par l'usage dont il peut en être fait après leur adoption, et dont la Maire est garante.

Aussi, avec notre groupe, nous vous demandons un bilan précis des vœux adoptés par notre Conseil d'arrondissement depuis le début de la mandature :

- Le nombre de vœux adoptés ;
- Combien parmi ces vœux ont été transmis au Conseil de Paris ;
- Combien parmi les vœux transmis au Conseil de Paris ont été adoptés et rejetés ;
- Et nous fournir par écrit, hors de cette séance, un tableau reprenant ces mêmes détails ainsi que, pour ceux dont l'étude est toujours en court, des éléments de calendriers.

**Mme PETIT**

Merci à M. LESAIN. J'espère qu'à la moitié d'une mandature, il est possible de porter un regard sur le bilan autrement que par le nombre de vœux déposés, adoptés ou rejetés.

Identifier les vœux transmis nécessite un temps supplémentaire. Par ailleurs, quand un vœu est adopté en Conseil d'arrondissement, il peut parfois servir de base et être amendé par l'exécutif parisien, suite à une discussion politique entre l'arrondissement et la Ville de Paris.

Au total, nous avons examiné depuis trois ans 117 projets de vœu : 35 vœux en 2014, 35 en 2015, 43 en 2016 et 4 en 2017. Parmi les 117 vœux, 31 ont été émis par la majorité municipale, 7 par le Groupe socialiste et apparentés, 16 par le groupe écologiste, 9 par le groupe parti communiste, 39 par le groupe Les républicains, 4 par le groupe UDI, 2 par la liste « 100 % 14<sup>e</sup> » et 12 par les conseils de quartier. Parmi ces vœux, 71 vœux ont été adoptés et 46 rejetés ou retirés.

Je ferai dans les prochaines semaines un récapitulatif de ces données, mentionnant l'objet des vœux. Il existe un suivi des vœux, mais tout vœu ne relève pas forcément de notre compétence ; certains peuvent relever de la compétence du préfet de police, par exemple.

Nous mentionnerons également dans ce tableau le groupe à l'initiative du vœu, l'adoption ou le rejet en Conseil d'arrondissement, le transfert éventuel au Conseil de Paris, l'adoption ou le rejet en Conseil de Paris, et avec quel contenu.

**M. LESAIN**

J'entends que le recensement du nombre de vœux transmis en Conseil de Paris ne peut être fait pendant cette séance.

**Mme PETIT**

En effet ; par ailleurs, nous devons examiner si les vœux ont été amendés avant d'être adoptés en Conseil de Paris.

**M. LESAIN**

La plupart des vœux transmis en Conseil de Paris ont été adoptés à l'unanimité en Conseil d'arrondissement. Il serait intéressant que le vœu en tant que tel soit présenté en Conseil de Paris. Cela me semble être la bonne démarche.

**Mme PETIT**

Le dernier vœu que nous avons émis sur la Poste, par exemple, a été déposé en Conseil de Paris et le vœu adopté par l'exécutif parisien était différent de celui du 14<sup>e</sup> arrondissement. Ce dernier a été retiré du Conseil de Paris au profit de celui de l'exécutif parisien.

**M. LESAIN**

C'est bien noté ; c'est pourquoi je vous demandais combien de vœux avaient été présentés en Conseil de Paris et combien avaient été retirés.

### Vœux

**V14 2017 06 Vœu du conseil de quartier Didot - Porte de Vanves relatif à la place dite « de la Fontaine »**

**M. ANTONELLI**

Dans le cadre d'un projet plus large de réaménagement de la place de la Fontaine, au cours d'une marche exploratoire organisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris, il a été proposé de rebaptiser cet espace « Place Louise LOSSERAND », dès lors que la fontaine qui avait conduit à retenir ce nom a été retirée, à la demande des riverains.

Cette initiative reprend l'idée de Georges VIAUD, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie (SHA) du 14<sup>e</sup> qui, lors d'une visite guidée sur les lieux de vie, de souffrance et de résistance de l'arrondissement, avait exprimé son souhait de rendre hommage à cette femme méconnue.

Louise (dite Louissette) MARIÉ est née le 23 février 1904 dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. En 1922, elle se marie avec Raymond LOSSERAND, fourreur, qui deviendra en 1937 conseiller municipal communiste du 14<sup>e</sup> arrondissement. Le couple va s'engager dans la Résistance et Raymond va occuper des responsabilités parmi les francs-tireurs partisans parisiens. Lors d'un vaste coup de filet de la police française, le couple est arrêté le 16 mai 1942. Le 21 octobre de la même année, Raymond est fusillé et, le 27 octobre, Louise est transférée au fort de Romainville (Les Lilas). Elle est déportée le 24 janvier 1943 vers Auschwitz puis, après avoir survécu au typhus, est conduite successivement à Ravensbrück, le 4 août 1944 puis à Mauthausen, le 2 mars 1945. Plus d'un mois plus tard, le camp est libéré. Louise est alors rapatriée par la Croix-Rouge via la Suisse. Louise Losserand disparaîtra en 1991.

Lors de la dernière réunion plénière du 23 février 2017, le conseil de quartier Didot - Porte de Vanves a réitéré la proposition de soutenir cette mise à l'honneur de cette femme de courage. En conséquence, le conseil de quartier Didot - Porte de Vanves émet le vœu que :

La « place de la Fontaine » sise au niveau du 145 rue Raymond LOSSERAND et référencée aujourd'hui sur internet comme « Jardin de la place Raymond LOSSERAND », soit rebaptisée « Louise LOSSERAND ».

**Mme PETIT**

Avant de passer la parole à Nicolas LIEBAULT, je tiens à féliciter le conseil de quartier pour cette initiative car c'est une manière de rétablir la place des femmes dans la Résistance.

Je vous propose d'associer Daniel CAYOL, le premier aménageur de cette place.

**M. LIEBAULT**

Les élus communistes se réjouissent qu'une nouvelle figure de la Résistance, et une femme de surcroît, soit proposée par le conseil de quartier pour donner son nom à une place du 14<sup>e</sup>. Cela a été dit, Louise LOSSERAND n'était pas seulement la femme de Raymond LOSSERAND, conseiller communiste du 14<sup>e</sup> et créateur, avec ROL-TANGUY de la direction militaire de la Résistance dans la région parisienne. Elle fut également un membre actif de cette même Résistance, ce qu'elle a payé durement en subissant la déportation à Auschwitz.

Je voudrais insister sur le fait que dans un contexte où l'extrême droite se hisse au second tour de l'élection présidentielle, il est d'autant plus nécessaire d'affirmer aujourd'hui l'importance de résister à toutes les formes de fascisme. Désigner la place de la Fontaine par le nom d'une résistante participe d'une mémoire à conserver, sous peine que les événements du passé se reproduisent sous d'autres formes.

Une autre résistante sera honorée le 10 mai prochain, Olga BANCIC, lors d'une commémoration devant sa plaque située au 114 rue du Château.

Le groupe communiste Front de gauche votera en faveur de ce vœu.

**Mme PETIT**

J'espère que nous serons nombreux dimanche à 11h30 sur le parvis de la Mairie pour la journée du souvenir de la déportation.

Les membres du conseil de quartier auteur de ce vœu souhaitent-ils ajouter quelque chose ?

**M. Jean-François ?**

Il y a eu unanimité du conseil de quartier pour ce vœu. Le fait que ce soit une femme nous a évidemment poussés à voter ce vœu.

Je précise que cela ne modifie pas les adresses des habitants de cette place, domiciliés rue Raymond Losserand.

**Mme PETIT**

Passons au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 75**

**V14 2017 06** Vœu du conseil de quartier Didot - Porte de Vanves relatif à la place dite « de la Fontaine »

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, le vœu est adopté

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

---

**Mme PETIT**

L'ordre du jour est terminé. La prochaine séance aura lieu le 22 mai.

***La séance est levée à 20h58.***